

La charte du randonneur du Club de l'amitié de Montchat



- **La randonnée est une activité sportive qui demande une bonne condition physique.**

Je choisis mon groupe sans surestimer ma condition physique.

- **La randonnée est placée sous la responsabilité d'animateurs formés pour encadrer le groupe de marcheurs ; Il y a au minimum deux animateurs par groupe.**

Toutes les randonnées ont fait l'objet d'une reconnaissance préalable par l'équipe d'animateurs.

Je respecte les instructions de sécurité données par l'animateur.

Je ne dépasse pas l'animateur de tête qui fixe le rythme de marche.

J'informe un animateur de tout soucis lors de ma randonnée.

- **Le randonneur connaît le code de la route.**

J'applique le code de la route lorsque je marche sur route ou lors des traversées de voies routières.

Sur route les randonneurs ne circulent pas en cuchon (patois Lyonnais).

- **Le randonneur veille à la bonne qualité de son équipement.**

Une paire de chaussures à tige haute et semelle crantée.

Une paire de chaussures de rechange et son sac de transport.

Une paire de bâtons de marche.

Un coupe-vent, un vêtement de pluie, des vêtements adaptés à la saison.

Un pique-nique avec suffisamment d'eau pour la journée.

Un sac à dos étiqueté au nom du randonneur, adapté au portage pour une journée.

Les carte d'identité, carte vitale et carte de groupe sanguin.

- **Le randonneur respecte l'environnement.**

Je laisse la nature propre après mon passage, mes déchets sont rangés dans mon sac à dos.

Je n'arrache rien, mais je peux ramasser les feuilles et les fruits tombés au sol.

Je referme derrière moi les passages de clôture.

- **Le randonneur respecte les autres usagers.**

Je reste poli et laisse les autres utilisateurs des chemins profiter de leur journée.

- **La randonnée doit rester un plaisir.**

Si ce n'est plus le cas, je n'hésite pas à en parler avec un animateur.

